

Le 27 SEPTEMBRE 2004

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2004

Le conseil municipal s'est réuni le 21 SEPTEMBRE 2004 à 20 H 30 en session ordinaire sous la présidence de M. PELLAT Fernand, Maire.

Absents excusés : Mme MECHLING Marie-Claude, M. BOUVERON Bernard (procurations à M. VIENNOT Claude)

Absent : M. MESONA René-Pierre

Secrétaire de séance : Mme GERMAIN Maria

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire remercie M. BARATAUD, chargé de mission auprès de la communauté de communes, pour sa présence. M. BARATAUD explique aux conseillers les modifications de statuts intervenues lors de la dernière séance du conseil communautaire.

Il convient de mettre en conformité ceux-ci en corrélation avec les réalisations effectuées par la communauté des communes et d'y inclure les nouvelles compétences.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les statuts de la Communauté des communes.

AFFAIRES SCOLAIRES

Les effectifs de rentrée sont les suivants :

Ecole publique : 61 enfants

Ecole privée : 60 enfants

Compte tenu des effectifs pour cette nouvelle année, la commune constate une baisse de fréquentation à la cantine quant à la garderie, ceux-ci sont constants.

M. VIENNOT demande à ce que la commune reprenne le dossier cantine pour la mise aux normes des bâtiments.

Une réunion des affaires scolaires aura lieu prochainement.

PERMIS REYNAUD

Une extension de réseau électrique est nécessaire pour la construction d'une habitation au quartier des Pinates. Coût proposé par le syndicat 1900 € Monsieur le Maire essaiera de revoir le tracé avec le syndicat.

Suite à un vote à main levée, soit 1 Contre et 13 Pour, la commune accepte le projet.

SYNDICAT DES TRUFFICULTEURS

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier émanant du syndicat sollicitant l'exonération de la taxe foncière sur les jeunes plantations de truffiers.

Après délibération, par 3 Abstentions et 11 Contre, le conseil refuse l'exonération de taxe foncière.

BATIMENTS

Marché couvert : Les travaux suivent leurs cours.

Point infos sanitaires : pour faire suite aux candidatures des entreprises ayant répondu à l'appel d'offres, une négociation est en cours.

VOIRIE :

Demande de réparation du chemin de M. THOMAS à champ Guinot et du chemin des roches ainsi que la réfection d'un regard et de l'exutoire à hauteur de la propriété de M. BELIN.

Les travaux de voirie prévus dans le marché de la communauté de commune sont réalisés pour ce qui concerne l'enrobé.

Un devis a été réclamé pour l'achat d'une balayeuse autonome ou adaptable à la tondeuse en commun avec Margès.

Accord du conseil pour prendre une délibération stipulant que l'entretien des trottoirs sera à la charge des riverains.

QUESTIONS DIVERSES

Lecture d'un courrier pour un raccordement aux eaux usées et d'un courrier de l'association Mieux vivre à Charmes au sujet des travaux de la traverse (signalétique, stationnement, circulation et ordures ménagères). Une réponse sera faite aux intéressés.

Demande de l'association qui anime le téléthon les 4 et 5 décembre 2004 pour une participation des élus ou des associations ce jour là. S'inscrire auprès de l'association.

Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande d'un habitant de la commune pour obtenir le soutien de la commune pour l'installation d'un mutli service. Refus du conseil.

Assemblée générale de l'ADMR le 16 octobre à Peyrins suivi d'un repas. Participation 12 €par personne. S'inscrire à l'ADMR ou auprès de Annie GINOT.

Le stock cars organise un repas au terrain le dimanche 10 octobre à midi. Prix 10 €par personne.

La sortie pédestre organisée par la commune début septembre a réuni une trentaine de personnes. Remerciement de la commune à M.Mme REVOL de Montchenu pour avoir accueilli les randonneurs sur leur site.

Demande de M. BORIES pour faire nettoyer le mur de M. DOSMAS mitoyen avec à la propriété de M. LAMOTTE, pour faire réparer les fermetures des bennes du tri et pour remercier une fois encore M. POIROUX qui nettoie le site des ordures ménagères chaque dimanche.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a refusé au nom de la commune deux permis de construire suite aux conseils d'un cabinet juridique spécialisé en la matière. Coût de l'intervention environ 1 000 €

Lettre de remerciement de M. Mme DEROUX Valérie pour leur cadeau de mariage fait par la commune.

SEANCE LEVEE A 22 H 45.